

COMMUNE DE DESSENHEIM
COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 30 septembre 2024 -

Sous la présidence de Madame Aurélie FORNY, Maire. Date de la convocation : le 25 septembre 2024

Madame la Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 30

Secrétaire de séance : Madame Caroline BURCKBUCHLER

Présents : 13	<ol style="list-style-type: none"> 1. FORNY Aurélie 2. JACOB Camille 3. HELDERLE Olivier 4. BROUSSOU Céline 5. SCHMITT Christophe 6. STATH Martine 7. MARCHAL Nathalie 8. JECKER Christophe 9. REARD Nicolas 10. BURCKBUCHLER Caroline 11. 12. WEYER Mathieu 13. SCHUMANN Emmanuelle 14. 15. ALLION Sébastien
Procuration(s)	<ol style="list-style-type: none"> 11. SCHMITT Hervé procuration à JECKER Christophe 14. BORDMANN Sébastien procuration à ALLION Sébastien
Absent(e) excusé(e) non représenté(e) :	0
Absent(s) non excusé(s) :	0

ORDRE DU JOUR

1.	PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2024 – APPROBATION	3
2.	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
3.	DÉSIGNATION DE L'ESTIMATEUR DE CHASSE COMMUNAL	4
4.	DÉCLARATION DES PERMISSIONNAIRES DE CHASSE	4
5.	PROJET PERMIS DE CONSTRUIRE LIEBHERR	6
6.	PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	6
7.	FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES	6
8.	DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UN TABLEAU DE SUBVENTIONS A LA DEMANDE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	7
9.	DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION JUMELAGE 2024 A LA DEMANDE DES CONSEILLERS	9
10.	DÉCISION D'UNE NOUVELLE ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE A LA DEMANDE DES CONSEILLERS	9
11.	INFORMATIONS	9

Madame la Maire prend la parole, salue le public présent et ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.

Madame la Maire précise que le conseil municipal a lieu en date du 30/09/2024, dernier jour du mois de septembre en date limite pour un conseil municipal. Elle prévient *“j’ai subi une intervention chirurgicale qui était difficile et qui m’a affaibli ces derniers mois. Je suis en convalescence”* et prévient d’entrée de jeu *“je ne tolérerai aucun manque de respect à quiconque dans cette pièce, sinon je clôturerai tout bonnement le conseil municipal.”*

Elle en appelle à la bonne intelligence de chacun.

Madame la Maire énonce les points à l’ordre du jour.

I. PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2024 – APPROBATION

Madame la Maire prétend qu’elle a reçu un mail le 24/04/2024 de Madame BURCKBUCHLER – secrétaire de séance - soit 9 jours après le conseil municipal pour “compléter son travail”.

Elle précise que Madame BURCKBUCHLER a été désignée par le conseil municipal en tant que secrétaire de séance, mais pas par elle-même, elle s’est pliée à la majorité.

Madame la Maire estime le compte-rendu incomplet et envoyé hors délai, elle rappelle qu’il doit être diffusé sous 8 jours et que le 24/04/2024 était le 9ème jour.

Elle précise que “le compte-rendu doit être complet et non pas en kit, nous sommes dans un conseil municipal où le sérieux s’impose.”

“Je dois bien m’incliner sur la finalité inacceptable d’un tel résultat”

Madame BURCKBUCHLER demande la parole pour s’exprimer sur le sujet mais Madame la Maire lui refuse la prise de parole.

Elle continue en précisant qu’il y a des erreurs, que le budget n’est pas précis ni transparent et n’expose pas la situation budgétaire aux habitants.

Elle demande que le point sur le budget primitif soit modifié.

Elle précise que les conseillers ont eu “le culot de présenter un tableau des subventions identique à celui qui a été présenté et refusé” en séance du 15/04/2024.

Elle précise que “certains ne comprennent pas ce qu’ils font au conseil municipal”

Elle demande au conseil municipal d’approuver la modification du compte-rendu avec les points exposés demandés par Madame la Maire, à savoir l’ajout de l’intégralité du budget primitif.

Après délibéré, le conseil municipal, rejette la demande de modification de Madame la Maire :

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention**

Après délibéré, le conseil municipal, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2024 :

- **8 voix pour**
- **5 voix contre ;**
- **2 abstentions**

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Madame la Maire propose Monsieur Kilian LITZLER, secrétaire général de la Mairie et soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention**

La candidature de Monsieur LITZLER est rejetée.

Madame la Maire propose Monsieur Olivier HELDERLÉ :

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Madame Nathalie MARCHAL :

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Madame Camille JACOB :

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Madame Martine STATH :

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Monsieur Christophe SCHMITT :

- **5 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **2 abstentions**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Monsieur Christophe JECKER :

- **13 voix contre ;**
- **2 abstentions**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Madame Emmanuelle SCHUMANN :

- **13 voix contre ;**
- **2 abstentions**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Madame Céline BROUSSOU :

- **13 voix contre ;**
- **2 abstentions**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Monsieur Mathieu WEYER :

- **13 voix contre ;**
- **2 abstentions**

La proposition de Madame la Maire est rejetée.

Madame la Maire propose Madame Caroline BURCKBUCHLER :

Après délibéré, le conseil municipal, désigne Madame Caroline BURCKBUCHLER, secrétaire de séance :

- **8 voix pour ;**
- **6 voix contre ;**
- **1 abstention**

3. DÉSIGNATION DE L'ESTIMATEUR DE CHASSE COMMUNAL

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur Olivier HELDERLÉ.

Un estimateur de chasse doit être désigné par la commune pour les dégâts de gibier rouge c'est-à-dire les cervidés et les faisans.

Le gibier noir est pris en charge par la fédération de la chasse mais pas les dégâts de gibier rouge.

C'est à la commune de désigner son estimateur de chasse qui suivra une formation au sein de la fédération de la chasse. Il y a de moins en moins d'estimateurs.

Madame la Maire propose Monsieur SQUILLACI Jonathan, qui connaît le milieu agricole et de la chasse ainsi que la forêt de Dessenheim. Sa domiciliation permet également d'intervenir rapidement. La commission de la 4C a rendu un avis positif car Monsieur SQUILLACI remplit toutes les prérogatives pour ce rôle. Il est demandé au CM de délibérer quant à sa nomination.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ Approuve la désignation de Monsieur SQUILLACI Jonathan en tant qu'estimateur de chasse communal.

4. DÉCLARATION DES PERMISSIONNAIRES DE CHASSE

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur Olivier HELDERLÉ.

Les permissionnaires sont les personnes exerçant le droit de chasser sur les lots communaux par les locataires de la chasse.

Ils sont déclarés en mairie et la 4C émet un avis sur ces permissionnaires.

La 4C a émis un avis favorable pour tous les permissionnaires de chasse par lots.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la base de l'avis de la 4C pour les permissionnaires qui remplissent les conditions citées au cahier des charges.

(Merci de transmettre les noms des permissionnaires pour les rectifier au besoin. Ils sont surlignés en jaune ci-dessous. Demande faite par mail le 3/10/2024)

Lot 1 : pas de permissionnaire présenté

Lot 2 : Joachim ARMBRUSTER et Adolf GERHARDT

Lot 3 : 7 permissionnaires dont 2 hors distance : Carole BRONSARD, Clément BRONSARD, David BRONSARD, Denis GIGANDET, Sébastien GIGANDET, Roland DUCOMMUN, Wilhelm RIEDER.

Lot 4 : Cyril UHL, Lionel GARNIER, Franck GALLOIS, Laurent DUNKER, Claude REMICH, Gérard REMICH

Lot 5 : Paul TISSOT

Monsieur Olivier HELDERLE demande au conseil municipal de délibérer selon l'avis de la 4C.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ☞ approuve à l'unanimité

5. PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE "LIEBHERR"

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur HELDERLÉ.

Monsieur HELDERLÉ expose les éléments de synthèse du permis de construire concernant le projet d'extension de l'entreprise LIEBHERR à Niederhergheim.

L'approbation du conseil municipal est demandée en tant que commune voisine pour l'implantation dans le cadre de son étude d'impact environnemental.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ☞ approuve à l'unanimité

6. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la Maire fait la lecture intégrale de l'arrêté de Monsieur le Préfet du 21/06/2024 et le rendant exécutoire.

Article 1 :

Le budget primitif 2024 de la commune de Dessenheim est rendu exécutoire conformément aux annexes 1,2 et 3 du présent arrêté pour le budget.

Article 2 :

Le conseil municipal doit être tenu informé dès sa plus proche réunion, qui est aujourd'hui, de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est et, sans attendre cette réunion, l'avis formulé par la Chambre régionale des Comptes Grand Est et le présent arrêté et ses annexes doivent faire l'objet d'une publicité immédiate.

Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin, le Directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin et le Maire de Dessenheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la Chambre Régionale des Comptes Grand Est.

Il n'est pas demandé au conseil municipal de délibérer puisqu'il s'agissait d'une simple information.

(Merci de transmettre l'original de l'arrêté pour le joindre, avec ses annexes, au présent compte-rendu, demande faite par mail le 3/10/2024)

7. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Madame la Maire précise qu'il s'agit pour la commune d'une possibilité de transférer des crédits de chapitre à chapitre budgétaire au sein d'une même section à l'exclusion des crédits de personnel dans la limite fixée par l'assemblée délibérante sans dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Madame la Maire annonce que : *"La fongibilité est délibérée une seule fois pour toute la commune et ne peut plus être délibérée pour aucun mandat."*

Le conseil municipal, après délibéré rejette la proposition de fongibilité budgétaire :

- **6 voix pour ;**
- **8 voix contre ;**
- **1 abstention.**

8. DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UN TABLEAU DE SUBVENTIONS A LA DEMANDE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame la Maire refuse de présenter à l'assemblée le tableau de subventions proposé par 8 conseillers municipaux.

Elle propose ce même tableau en ramenant tous les montants à 0€, déclarant qu'aucune recette n'était mise en face de cette dépense.

Bénéficiaire	Montant € 2024
Amicale des Sapeurs-pompiers	0
Amicale des sapeurs-pompiers (cotisation à l'UDSP + vétéran)	0

Compte rendu – CM du 30 septembre 2024

Bénéficiaire	Montant € 2024
Groupement d'action sociale	0
ASL – section basket (licenciés)	0
ASL – section basket (carnaval)	0
ASL - section quilles	0
ASL - section gymnastique	0
ASL – Dess'Dance	0
Union nationale des anciens combattants	0
Chorale Ste Cécile	0
Amicale des pêcheurs	0
Comité de jumelage	0
Comité de jumelage (Festivités 2024 + diagonale de l'amitié)	0
Souvenir et passion	0
Souvenir et passion (demande de subvention mars 2024)	0
Association pour les élèves de Dessenheim	0
Classe transplantée 2024	0
Amicale des donneurs de sang	0
Section jeunes sapeurs-pompiers de Fessenheim	0
Espoir	0
Prévention routière	0
Ligue contre le cancer	0
Resto du cœur	0
Fondation et patrimoine	0
Croix rouge	0
Souvenir français	0
Subventions exceptionnelles sur délibération distincte	0
Total	0

Madame la Maire soumet ce tableau au vote.

Le conseil municipal, après délibéré rejette la proposition de subventions à 0€ :

- **2 voix pour ;**
- **11 voix contre ;**
- **2 abstentions**

9. DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION JUMELAGE 2024 A LA DEMANDE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur ALLION demande à revenir sur le point précédent.

Madame la Maire rétorque qu'il n'a pas la parole et lui demande de demander la parole.

Monsieur ALLION demande la parole, Madame la Maire refuse et lui répond *"je vais enchaîner"*.

La requête d'un conseil municipal ne lie pas un président d'association.

"Vous avez bloqué les dépenses et les recettes, tenté de vous substituer au Maire de la commune puisque concrètement le Président du Comité de Jumelage, c'est moi ! Je vous rappelle que le comité de Jumelage a acté que la demande de subvention serait faite en 2025 et que vous vous substituez au comité de jumelage.

Je rappelle Monsieur ALLION, puisque vous vouliez prendre la parole, que vous avez démissionné de la fonction de Maire, on se demande ce que vous pouvez chercher. Vous avez fait apposer une barrière sur un mur d'un de vos ancien conseiller, on peut se poser des questions sachant que le terrain a été vendu juste après, tout le monde en a pris connaissance. Et le projet de la salle des fêtes que vous avez bloqué ...

Monsieur JECKER intervient en demandant en quoi ses propos ont un lien avec le point abordé.

Madame la Maire ne donne pas la parole à Monsieur JECKER qui précise à l'attention du public que *"depuis que vous êtes à la tête du village, vous êtes une tête de mule"*.

Madame la Maire suspend la séance pendant 10 minutes de 20h06 à 20h16.

A la reprise de la séance, Madame la Maire se retrouve désappointée de ne pas avoir pu développer son argumentaire car *"cela aurait été sympa"*.

La demande de subvention est déclarée nulle et rejetée par Madame la Maire.

10. DÉCISION D'UNE NOUVELLE ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE A LA DEMANDE DES CONSEILLERS

Madame la Maire informe que *"ce point fait suite à une demande de 8 conseillers envoyée par lettre recommandée avec accusé réception"* et qu'il leur a été demandé de l'étayer.

"Comme attendu, rien n'est parvenu."

Madame la Maire rejette ce point, en suggérant aux conseillers de le re-proposer en l'étayant.

11. INFORMATIONS

Madame la Maire présente les décisions d'intentions d'aliéner qui ont été accordées.

(Merci de fournir le tableau présenté)

Monsieur WEYER demande : *" le point précédent n'est pas soumis au vote, tu peux rejeter ?"*

Madame la Maire répond *"exactement et tu n'as pas la parole"*.

Monsieur ALLION précise qu'*"il n'est donc pas possible de faire de contre-propositions ?"*

Madame la Maire répond *"tu n'as pas la parole"*.

A ce moment-là Monsieur JECKER intervient en présentant à l'assemblée et au public le mail du

compte-rendu du 15/04/2024 envoyé le 22/04/2024, soit dans le délai légal, contrairement à ce que Madame la Maire a indiqué au début de la séance et s'emporte car Madame la Maire lui refuse la parole.

Madame la Maire refuse toute discussion et clôture la séance à 20h17.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR
L'APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM
- SEANCE DU 30 septembre 2024 -**

ORDRE DU JOUR

1.	PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2024 – APPROBATION	3
2.	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
3.	DÉSIGNATION DE L'ESTIMATEUR DE CHASSE COMMUNAL	3
4.	DÉCLARATION DES PERMISSIONNAIRES DE CHASSE	4
5.	PROJET PERMIS DE CONSTRUIRE LIEBHERR	4
6.	PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	6
7.	FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES	6
8.	DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UN TABLEAU DE SUBVENTIONS A LA DEMANDE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	8
9.	DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION JUMELAGE 2024 A LA DEMANDE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	9
10.	DÉCISION D'UNE NOUVELLE ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE A LA DEMANDE DES CONSEILLERS	9
11.	INFORMATIONS	9

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
FORNY Aurélie	Maire		
JACOB Camille	1 ^{ère} adjointe		
HELDERLE Olivier	2 ^{ème} adjoint		
BROUSSOU Céline	3 ^{ème} adjointe		
SCHMITT Christophe	4 ^{ème} adjoint		
STATH Martine	Conseillère municipale		
MARCHAL Nathalie	Conseillère municipale		
JECKER Christophe	Conseiller municipal		
REARD Nicolas	Conseiller municipal		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
WEYER Mathieu	Conseiller municipal		
SCHMITT Hervé	Conseiller municipal	JECKER Christophe	
SCHUMANN Emmanuelle	Conseillère municipale		
BORDMANN Sébastien	Conseiller municipal	ALLION Sébastien	
ALLION Sébastien	Conseiller municipal		